



Mémoire soumis à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) *Projet du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PPMADR)*

Préparé pour : Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Préparé par : Katherine Collin, directrice; Anne-Marie Cousineau, directrice; et

Kristen Lalla, présidente

BPQ/Comité Conservation



QUI SOMMES-NOUS

[Protection des oiseaux du Québec](#) (BPQ), fondé en 1917, est l'organisme de conservation des oiseaux le plus vieux au Canada. Nous sommes basés au Québec et opérons principalement dans la région de la CMM. Étant une organisation principalement opérée par des bénévoles, BPQ a le mandat de protéger les oiseaux, ainsi que leurs habitats au Québec, tout en encourageant l'appréciation de ceux-ci par la conservation, l'observation, la recherche et l'éducation. De ce fait, nous possédons, co-possédons et effectuons la gestion d'aires protégées ayant comme objectif la protection des oiseaux, l'éducation du public à travers des activités incluant des conférences mensuelles ouverte à tous, l'organisation de sorties sur le terrain ouvertes au public, le support de la recherche scientifique et de l'éducation à travers notre programme de bourse, ainsi que le support de la science participative (aussi connue comme « science citoyenne ») pour effectuer un suivi des populations d'oiseaux.

PERTINENCE DE BPQ POUR LES OBJECTIFS DU PPMARD DE LA CMM

BPQ tient à mettre l'accent sur le rôle d'importance que la CMM peut jouer sur la scène internationale face à la conservation des oiseaux. Le plus récent [rapport](#) par Oiseaux Canada en collaboration avec Environnement et Changements Climatiques Canada (ECCC), s'intitulant *L'état des populations d'oiseaux du Canada*, souligne le rôle crucial que les grandes villes jouent dans la protection des oiseaux. À plus large échelle, le rapport révèle que certains types d'oiseaux (migrateurs de longue distance, insectivores aériens, espèces des prairies et les oiseaux de rivages) voient leurs populations grandement réduites à travers le Canada depuis les 50 dernières années. Plus particulièrement, les migrateurs de longue distance ont vu une réduction des tailles de populations d'environ 29%; une grande proportion de ces espèces d'oiseaux utilisent le territoire de la CMM comme une halte lors de la migration au printemps et à l'automne. Le territoire de la CMM fournit non-seulement un habitat clé pour ces nombreuses espèces d'oiseaux dont les populations sont en déclin, mais ce territoire est aussi grandement apprécié par les *gens* qui habitent la CMM et qui sont particulièrement investis dans l'observation d'oiseaux. On estime qu'environ 2 millions de personnes sont très investis dans l'observation d'oiseaux, alors qu'un Québécois

sur 4 s'identifie comme observateur d'oiseaux, ayant des comportements favorables aux oiseaux comme l'entretien de mangeoires ou la participation à des activités d'observations régulières, comme le Recensement de Noël.

Dans ce mémoire, nous offrons trois réponses clés aux objectifs et critères du PPMADR :

- 1. Nous identifions comment les activités de conservation des oiseaux de BPQ peuvent contribuer au succès du PPMADR de la CMM, tout en développant les cibles de conservation du projet 30x30 adopté lors du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal (GBF);**
- 2. Nous présentons des réponses et recommandations spécifique au PPMADR à la lumière du traitement des section précédentes et des critères et objectifs cités;**
- 3. Nous listons plusieurs actions que la CMM peut mettre en oeuvre pour contribuer à la protection des oiseaux et même au renversement de la perte de biodiversité aviaire, au niveau des politiques municipales, d'agglomérations et régionales.**

1. Les activités de Protection des oiseaux du Québec s'alignent avec les cibles du projet 30x30 du GBF & les objectifs du PPMADR

BPQ applaudit la CMM pour avoir mis à jour son PPMADR à la lumière du [*Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*](#) adopté à Montréal en 2022 (PPMADR, p. 141), et plus particulièrement leur engagement visant à accorder la désignation d'aire protégée à 30% de la superficie terrestre et aquatique de la Terre, d'ici 2030. Bien que la proposition initiale du PPMADR soit de maintenir la cible (3.1) du PMAD de protéger 17% du territoire terrestre pour graduellement atteindre la cible de 30% en 2046, il s'agit d'un objectif significativement en dessous de la cible de 30% d'ici 2030 avancée par le GBF (PPMADR, p. 9), BPQ reconnaît l'importance d'honorer cet engagement de protection de 30% d'ici 2030.

Les activités de conservation, de plaidoyer et d'éducation de BPQ sont spécifiquement alignées avec les cibles du GBF suivantes :

- **CIBLE 1** : Planifier et gérer toutes les aires pour réduire la perte de biodiversité
- **CIBLE 3** : Préserver 30% des terres, des eaux et des mers
- **CIBLE 4** : Freiner l'extinction des espèces, protéger la diversité génétique et faire la gestion des conflits entre les humains et la faune sauvage
- **CIBLE 11** : Restaurer, maintenir et améliorer la contribution de la nature pour les gens
- **CIBLE 12** : Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité
- **CIBLE 14** : Intégrer la biodiversité dans la prise de décisions à tous les niveaux

1.1. Activités de conservation de BPQ au sein de la CMM : sanctuaires de BPQ & observatoires supportés par BPQ dans la CMM - cibles 1 & 3 du GBF (PPMADR 3.1-3.8)

BPQ possède et gère des aires protégées à travers le Québec. Deux de nos sanctuaires (« milieux naturels à conservation volontaire ») sont au sein de la CMM : le **Sanctuaire Driscoll-Naylor à Hudson et l'Île aux Canards & Îlet Vert dans le Fleuve Saint-Laurent à Varennes** (figure 1). Le Sanctuaire Driscoll-Naylor protège 3 hectares de milieux humides et de forêt, en plus d'accueillir certaines espèces portant un statut de protection au niveau fédéral, comme le Pioui de l'est (préoccupante) et la Grive des bois (menacée). Ce sanctuaire solidifie et démontre l'importance des petites aires protégées qui ont une valeur écologique d'importance, particulièrement dans le contexte de la biodiversité urbaine. Île aux Canards (6 ha, IUCN Aire Protégée Désignation 1a) et l'Îlet Vert (19 ha, IUCN Aire Protégée Désignation 1a) à Varennes ont été acquis par BPQ en 1984 et assurent à la faune l'accès à des milieux humides, des prairies et des boisés, tous des habitats d'importance pour les escales que font la sauvagine en migration. En effectuant des relevés fréquents, une surveillance des espèces envahissantes et une gestion du territoire, BPQ s'assure que ses sanctuaires soient pris en charge de façon à contribuer aux efforts de la CMM face à la protection de la biodiversité et à la lutte au déclin de la faune aviaire,

spécifiquement en milieu urbain. En plus de ces deux sanctuaires de BPQ sur le territoire de la CMM, BPQ joue un rôle crucial pour financer et appuyer les activités de suivi de la migration ayant lieu à [l'Observatoire d'oiseaux de McGill](#) (MBO), situé à Sainte-Anne-de-Bellevue. Les activités de baguage d'oiseaux à l'observatoire ont permis de produire des données cruciales sur leur migration depuis 2004, en plus d'offrir un site unique pour les activités de recherche dans la CMM. MBO contribue également aux [activités de recherche à l'échelle Canadienne](#) sur la faune aviaire de par son implication dans le Réseau Canadien de Surveillance des Migrations (RCSM) et à travers le programme de l'Institut pour les Populations d'Oiseaux pour le Suivi de la Reproduction et de la Survie Aviaire (MAPS).



Figure 1. Sanctuaire de l'Île -aux-Canards/Ilet-Vert (gauche) © J. Delisle et Sanctuaire Driscoll-Naylor (droite) © H. Kohler

1.2. Plaidoyer de BPQ : cibles 1, 3, 11, 14 du GBF (PPMADR 3.1-3.8, 3.3)

BPQ est une organisation non partisane qui [plaide pour la préservation des espaces verts](#) au sein de la CMM. Par exemple, l'organisation a spécifiquement supporté la protection des espaces verts restants autour du [Technoparc et des terres fédérales adjacentes](#) (215 ha) depuis 2016, tout en écrivant à divers paliers gouvernementaux, incluant le niveau municipal, provincial, et fédéral, pour appeler à la protection de ces espaces naturels qui soutiennent un niveau élevé de biodiversité. BPQ a également soutenu la protection de la

Forêt Fairview (50 ha) à Pointe Claire. En plaidant pour la conservation de ces endroits, BPQ soutient l'inclusion de tels espaces dans la liste des aires protégées de la CMM (Objectif 3.1, cf. Critère 3.1.1-4, 3.1.6-8). En protégeant ces espaces, la CMM bénéficierait d'avantages non négligeables, mais nous soulignons que ces sites n'ont pas encore formellement été enregistrés par la CMM ou l'Agglomération de Montréal pour leur canopée arbustive; avec chaque site comprenant des milliers d'arbres matures, leur protection équivaldrait à contribuer à l'objectif 3.3 (Accroître la canopée du Grand Montréal pour atteindre une cible de 35% d'ici 2046), mais aussi à l'engagement pris le 24 novembre 2022 par la CMM d'augmenter la canopée à 30% d'ici 2031 (comme cité dans le PPMADR, p.239, et dans Politique métropolitaine d'habitation, 2022). Finalement, l'appel de BPQ à la protection de l'entièreté des milieux humides du Technoparc et des terres fédérales adjacentes, en plus de la Forêt Fairview s'inscrit dans les orientations clés de la CMM en terme de protection et valorisation des terres naturelles (« *la protection et la mise en valeur des milieux naturels et bâtis ainsi que des paysages* »), appuyé par les mesures de conservation/Règlements de contrôle intérimaire (RCI no° 2022-96 *concernant les milieux naturels [milieux humides d'intérêt métropolitain]*, applicable à à une proportion des complexes de milieux humides au Technoparc et aux mares printanières de la Forêt Fairview; ainsi qu'à RCI no°2022-97 *concernant les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espace vert ou en milieu naturel*, applicable spécifiquement au 106.8 ha du Golf Dorval, un site d'hivernage pour le Hibou des marais (*Asio flammeus*), une espèce au statut menacé). Nous appuyons la CMM dans ses objectifs d'inclure de tels espaces couverts par le précédemment mentionné RCI pour la conservation (PPMADR, p.221).

1.3. Éducation et sensibilisation par BPQ : cibles 11, 12, 14 du GBF

À travers une grande variété d'activités d'éducation et de sensibilisation, incluant des séminaires d'introduction à l'observation d'oiseaux, des kiosques publics de sensibilisation, des sorties terrain hebdomadaires, ainsi que des conférences d'experts données mensuellement, BPQ fait la promotion de l'ornithologie dans la CMM et ailleurs à travers le Québec. Ce genre d'activités fait avancer les objectifs d'éducation visant à rendre plus « populaire » la biodiversité (Cible 14 du GBF), mais elles permettent également de renforcer les services écosystémiques (Cible 11 du GBF) qui s'offrent aux gens ayant accès

à la nature et qui sont immergés dans des sites écologiques riches qui sont ou non officiellement protégés. Les activités de conservation et d'éducation combinées de BPQ permettent d'avancer vers l'axe principal du PPMADR, soit « Aménagement : un PPMADR qui mise sur la création de milieux de vie complets » où les gens peuvent avoir un accès régulier à la nature (Cible 12 du GBF) et, à travers cet accès, développer des comportements positifs face à la protection de la biodiversité.

2. Recommandations spécifiques à intégrer dans le PPMADR

2.1. Inclure une politique d'aucunes pertes nettes de sites naturels

La mission de BPQ est de non seulement protéger les oiseaux, mais aussi leurs habitats. Il est important de préserver les espaces verts qui restent au sein de la CMM, ainsi que d'éviter la conversion de ces terres à un autre usage. Par exemple, les forêts, les milieux humides, et les friches sont vitaux pour les oiseaux et ne devraient pas être perdues aux mains du développement. Préserver une bonne couverture de canopée dans les zones urbanisées est aussi de haute importance, autant comme habitat pour les oiseaux, mais aussi pour réduire l'effet d'îlot de chaleur durant les chauds mois d'été. Puisque le nombre de sites naturels existant est insuffisant pour l'atteinte de la cible de 30% d'ici 2030/2046, BQP recommande à la CMM d'assurer une absence de pertes nettes des sites naturels actuels. Cette recommandation fait écho à celle du Groupe de Travail no.6 (« Des milieux naturels connectés et une biodiversité en santé pour concrétiser les engagements de la CMM à la COP15 ») dans le [Rapport 2023 de l'Agora métropolitaine](#) menant éventuellement au PPMADR, spécifiquement « Protéger les milieux naturels existants sans aucune perte nette, considérant que ceux-ci sont limités pour atteindre la cible de 30% » (p.39). Pareillement, encouragez les municipalités à adopter une politique de « zéro artificialisation nette ».

2.2. Mise à jour de l'actuelle cartographie dans le PPMADR pour mieux refléter les sites protégés récemment enregistrés; agrandir la définition de ce qui constitue un potentiel site « d'intérêt métropolitain » pour la conservation (critère 3.1.2)

Cette recommandation fait écho à celle du Groupe de Travail no.5 (« Des milieux naturels connectés et une biodiversité en santé pour concrétiser les engagements de la CMM à la COP15 ») dans le [Rapport 2023 de l'Agora métropolitaine](#) menant éventuellement au PPMADR, précisément « Élargir les types de milieux visés par des mesures de protection et de conservation à tout type de milieu non anthropique, comme les friches ou encore les milieux dégradés » (p.39). Il est d'autant plus recommandé que l'identification des milieux humides d'intérêts au sein du RCI n° 2022-96 soit élargie pour inclure une zone tampon d'au moins 30 mètres, conformément aux mises à jour régionales des municipalités (cf. [Plan régional des milieux humides et hydriques de l'Agglomération de Montréal](#)).

2.3. Inclure davantage de mentions directes d'acquisitions durables et de financement en ce qui concerne les impacts sur la biodiversité

Autant la COP15 que la COP16 ont reconnu le rôle clé, et même central, que joue le secteur financier dans l'estimation des impacts pour la biodiversité à travers les chaînes d'approvisionnement. À Montréal, le soutien généralisé pour un code de conduite responsable pour des fournisseurs s'est avéré être un levier puissant pour dissuader les entreprises de s'établir sur des sites de grande valeur écologique et a protégé des sites qui auraient autrement été assujettis au développement, résultat en un gain (limité) pour la biodiversité. Nous recommandons d'encourager le secteur entrepreneurial de la CMM au niveau régional et municipal à évaluer les impacts sur la biodiversité et sur les cycles de vie, en plus de publiquement récompenser les entreprises et institutions qui agissent pour minimiser leurs impacts sur la biodiversité. La CMM pourrait également encourager les municipalités à inclure de telles bases de références des impacts sur la biodiversité dans leur schéma d'aménagement et de développement.

2.4. Clairement établir que la CMM supporte les initiatives autochtones de conservation au sein du Tiohti:ake/Grand Montréal pour que le PPMADR reflète la réconciliation comme une priorité pour la conservation et l'utilisation du territoire

Une absence marquante et inquiétante du PPMADR de la CMM est la reconnaissance du rôle crucial que les peuples Autochtones jouent actuellement pour la conservation et la protection de la biodiversité dans, et autour de la CMM. Prioriser la réconciliation, particulièrement quand des changements dans l'utilisation du territoire est invoquée (comme dans le PPMADR), est une première étape nécessaire, en plus de consultations subséquentes, contrairement à une marginalisation du cadre Autochtone.

2.5. Inclure plus de mentions directes de leviers financiers publiques pour supporter le secteur privé de la conservation (« milieux naturels à conservation volontaire ») et l'acquisition municipale de terres pour la conservation

BPQ recommande l'élargissement de l'accès aux fonds et l'inclusion de plus de sites pour la *Trame bleue et verte* à travers la CMM. Cet accès devrait inclure un support financier pour les organismes de conservation contribuant à l'atteinte des cibles fixées par le Plan Nature 2030 et le Cadre Mondial de Biodiversité.

2.6. Fournir des ressources pour les municipalités qui créent leurs schéma d'aménagement et développement (SAD) pour inclure des pratiques favorisant les oiseaux au niveau municipal et régional [voir l'addendum]

BPQ encourage la CMM à prendre en compte la protection de l'habitat, la diminution de la pollution lumineuse, la gestion des chats errants, la gestion des espèces envahissantes, les traitements anti-collision pour les entreprises privées, les résidences et les institutions, ainsi que la réduction de l'utilisation des pesticides pour son PMAD révisé. Un robuste corpus de littérature scientifique a démontré que ces mesures peuvent avoir un impact positif et significatif sur la conservation des oiseaux en milieux urbains comme la CMM. Plusieurs

ressources sont disponibles sur [Certifications des villes amies des oiseaux de Nature Canada](#), ainsi que dans un [survol](#) des méthodes de réduction des risques pour la faune aviaire par ECCC.

2.7. Encourager les municipalités de la CMM à utiliser la science participative pour créer leur bases de références et promouvoir les activités existantes de science participative pour enrichir le profil de la biodiversité publique

BPQ encourage la CMM à promouvoir la science participative à grande échelle de façon à impliquer les résidents dans des actions quotidiennes supportant la conservation.

L'utilisation de différentes plateformes comme iNaturalist ou eBird peuvent mener à la production de données fiables pour la recherche, en plus de générer un plus fort sentiment de communauté en invitant les participants à travailler ensemble. Le précédemment mentionné rapport sur l'état des populations d'oiseaux au Canada est la preuve que de telles initiatives peuvent produire d'incroyables résultats, car la majorité des données utilisées pour produire ce rapport proviennent de la science participative. Nous recommandons spécifiquement que la CMM encourage la participation aux [Journée mondiale des oiseaux migrateurs](#) (en mai et octobre) de eBird, au [Défi nature urbaine du Grand Montréal](#) (fin avril), et au [Grand dénombrement des oiseaux de février](#) (en février), ainsi qu'à la participation dans les équipes d'observations du [Recensement des oiseaux de Noël](#) organisé par BPQ et QuébecOiseaux (en décembre).

3. Addendum : appel à promouvoir des pratiques favorisant les oiseaux à l'échelle régionale, municipale et locale

- **Protection de l'habitat** : BPQ applaudit la CMM pour la façon dont le PPMADR valorise clairement la protection de l'habitat pour la conservation; le défi sera d'équilibrer cet objectif avec celui du développement. Une option pour s'assurer que des habitats importants pour la faune aviaire deviennent la norme dans la CMM est

d'encourager tous les résidents, entreprises et institutions à planter des arbres et plantes pour les oiseaux et les pollinisateurs.

- **Diminution de la pollution lumineuse** : Au Canada, ECCC estime que les collisions avec les fenêtres tuent entre 16 et 42 millions d'oiseaux chaque année. L'adoption d'un accord au niveau régional permettrait d'encourager les municipalités à adopter des stratégies dans leurs SAD pour [diminuer les collisions avec les fenêtres](#) et la pollution lumineuse, particulièrement durant les périodes critiques de la migration d'automne et du printemps. **Des standards de vitre protégeant les oiseaux** devraient également être adoptés formellement, suivant les standards pancanadiens [CSA A460:19](#) (cf. p. 24 en particulier).
- **Chats libres/errants** : Les chats laissés libres à l'extérieur tuent en moyenne [200 millions d'oiseaux](#) annuellement au Canada. La CMM pourrait adopter un accord à l'échelle régionale et encourager les municipalités à adopter des stratégies dans leurs SAD pour effectuer une gestion des chats errants et/ou libres, puisqu'il s'agit d'une étape nécessaire pour renverser la perte de biodiversité.
- **Gestion des espèces envahissantes** : La CMM pourrait adopter un accord à l'échelle régionale et encourager les municipalités à adopter des stratégies dans leurs SAD pour l'éradication d'espèces envahissantes à l'échelle locale. Elle pourrait également fournir des leviers supplémentaires pour financer l'approbation de nouvelles technologies pour la gestion des espèces envahissantes. Le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*) ainsi que le roseau commun d'europe (*Phragmites australis*) sont particulièrement problématiques pour la protection des oiseaux, car le premier compétitionne avec de nombreuses plantes de sous-bois indigènes des forêts urbaines, diminuant leur diversité biologique, et le second qui se densifie agressivement dans les milieux humides posant problème pour le Petit blongios (espèce menacée) lorsqu'il n'est pas adéquatement entretenu.

LES POINTS CLÉS

La mission de Protection des Oiseaux du Québec, en tant que plus vieil organisme de conservation des oiseaux, est de protéger les oiseaux et leurs habitats, tout en cultivant une appréciation pour ceux-ci à travers la conservation, l'observation, la recherche et l'éducation. L'organisme supporte la conservation à travers l'acquisition de terres, en plaidant pour la protection d'habitats d'importance et en supportant la recherche. La mission de BPQ s'aligne largement avec les axes généraux du *Projet du Plan d'aménagement et de développement* révisé (PPMADR) de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Néanmoins, BPQ demande à la CMM de réviser certains objectifs et critères sous *l'Orientation 3. Un Grand Montréal avec un environnement naturel, culturel, paysager et patrimonial protégé et mis en valeur*, notamment pour inclure les objectifs suivants (ainsi que leurs critères respectifs) sous 3.1-3.8: pour assurer qu'aucunes pertes nettes d'espaces naturels ne surviendront; de mettre à jour les cartes et définitions pour mieux refléter les aires protégées; de substantiellement intégrer l'acquisition durable et les finances dans les stratégies visant à renverser la perte de biodiversité; de prioriser les initiatives de conservation Autochtones et la réconciliation; de fournir un support financier pour la conservation privée et l'acquisition municipale de terres pour la conservation, incluant un support pour les organismes de conservation qui contribuent à l'avancement des cibles du Plan Nature 2030 et du Cadre Mondial de la Biodiversité; de promouvoir et d'inclure des pratiques favorisant les oiseaux dans la planification urbaine; et d'encourager les municipalités à travers les quatre pôles de la CMM à utiliser des activités de science participatives pour enrichir les profils publics de biodiversité.

BPQ applaudit cette grande opportunité que la CMM a avec le PPMADR de positivement changer le cours du Québec du futur et d'avancer les engagements fédéraux sur la scène internationale. En travaillant main dans la main pour la protection des oiseaux et de leurs habitats, les conservationnistes, citoyens ordinaires et acteurs politiques, assurons non seulement un brillant avenir pour la biodiversité urbaine, mais nous créons également des communautés plus en santé et plus résilientes pour nous-mêmes — parce que ce qui est bon pour la nature, est également bon pour nous.